



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 1^{er} MARS 2021 À 20 :00 HEURES par visioconférence.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents à cette visioconférence :

Johanne Fortin, Annie Bergeron (téléphone), Claudie Tremblay, Sonia Lefebvre, Martin Pelletier (téléphone) et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet,

Huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que les décrets prolongent cet état d'urgence jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par téléconférence;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

01-032021

« Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne ou par visioconférence »

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;

Dossiers en cours:

- Assainissement;
- Compteur d'eau immeubles non résidentiels;
- Engagement de la firme Pro-Gestion pour le plan de main d'œuvre des services municipaux-travaux publics;

Nouveaux dossiers:

- Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture sur le lot 6 388 798, soit pour un usage commercial de réparation automobile dans un bâtiment existant.
- Appel d'offres pour asphalte parc central;

Demandes d'appui;

Demandes de contributions financières;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Correspondance et demandes diverses:

- Aide financière accordée par la MRC pour le projet Pumptrack;
- Aide financière accordée pour le projet de plan de main d'œuvre des services municipaux – travaux publics;
- MCC informe que notre projet est admissible et sera soumis à une analyse plus approfondie (22 680\$ pour ordi et équipement protection covid biblio);

Points divers;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

02-032021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

03-02201

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de février tenue le 1^{er}. »

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

04-032021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois février, tenue le 1er, tel que rédigé »

Finance :

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

05-032021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 au montant de 24 339.04\$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 28 février au montant de 22 823.27 \$ »

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Jé, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution 05-032021.

Signé, ce 2 mars 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Rien de particulier.

- **RISISN- service incendie**

Rencontre de février – 20 pompiers font une formation. Sécurité publique – une rencontre des directeurs généraux est prévue pour de l'information sur un projet de la Régie. La Régie affecte le surplus cumulé à la formation des pompiers. 35% d'appel de fausse alarme, suite à l'adoption du règlement des constats d'infraction seront émis, une procédure sera émise pour les membres de la Régie.

- **OMH de Milot**

La semaine prochaine un locataire quitte le HLM pour Alma, un loyer sera disponible avec deux chambres, il devrait se louer assez rapidement. Tous les loyers étaient loués, mais à court terme, il va y en avoir deux de libre.

Dossiers en cours :

- **Assainissement**

La directrice générale fait un résumé du dossier. Nous allons reprendre le devis comme au départ avec les études de débits sous la responsabilité de la firme d'ingénierie qui fera l'étude préliminaire. L'appel d'offre devrait paraître sous le SÉAO après autorisation du MAMH.

- **Compteur d'eau immeubles non résidentiels**

CONSIDÉRANT que l'inventaire et les visites des immeubles non résidentiels a été effectué par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT qu'après analyse il reste 20 ICI municipal et non municipal qui auront les compteurs d'eau afin de se conformer aux directives du Ministère;

CONSIDÉRANT que nous avons un seul bâtiment disposant actuellement d'un compteur d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une dizaine d'immeuble non résidentiel ont été retiré de la liste car considérés à faible débit, tout comme une résidence;

CONSIDÉRANT qu'une planification des travaux pour l'installation des compteurs d'eau prévoit l'achat des compteurs d'eau en mars et l'engagement d'un plombier, la pose des compteurs à partir de la fin mai jusqu'au mois d'août 2021;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

06-032021

« Que le Conseil municipal autorise l'achat des compteurs d'eau pour les immeubles non résidentiels incluant les accessoires requis au bon fonctionnement et à la prise de lecture, ainsi que l'engagement d'un plombier pour réaliser les travaux avec l'inspecteur municipal »

« Que le financement de cet investissement soit pris à même le surplus cumulé affecté pour les compteurs d'eau tel que prévu par la résolution 11-102019 »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #06-032021

Signé, ce 2 mars 2021

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

- **Engagement de la firme Pro-Gestion pour le plan de main d'œuvre des services municipaux-travaux publics**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a présenté une demande regroupant les municipalités de Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Augustin-de-Dalmas, Péribonka et Sainte-Jeanne-d'Arc dans un projet de coopération pour la réalisation d'un plan de main d'œuvre des services municipaux – travaux publics permettant de bien visualiser tous les besoins et toutes les possibilités inhérentes à d'éventuels regroupements ou partages de service et/ou d'effectifs, et ce, afin de



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



répondre aux besoins futurs de nos municipalités locales, dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a été acceptée pour une somme maximale de 6 752\$;

CONSIDÉRANT que chacune des Municipalités participantes assument à part égale les coûts du projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot agit en tant qu'organisme responsable, chacune des Municipalités participantes devra transmettre les informations quant à leur investissement dans le projet (temps main d'œuvre, déplacement ou autres) à la Municipalité responsable;

CONSIDÉRANT qu'après une première rencontre il est convenu de procéder à l'engagement de la firme Pro-Gestion pour réaliser le plan de main-d'œuvre des services municipaux-travaux publics;

CONSIDÉRANT que les Municipalités participantes demeurent ouvertes à l'ajout d'autres municipalités partenaires;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

07-032021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot accorde un contrat à monsieur Steeves Jones de la firme Pro-Gestion pour un plan de main -d'œuvre des services municipaux – travaux publics tel que soumissionner le 1er octobre 2020, et autorise la directrice générale à signer les documents requis »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Jé, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #07-032021

Signé, ce 2 mars 2021.

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nouveaux dossiers :

- **Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture sur le lot 6 388 798, soit pour un usage commercial de réparation automobile dans un bâtiment existant.**

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent louer un garage existant sur leur terrain afin qu'il soit utilisé pour un usage commercial de réparation automobile;

CONSIDÉRANT que ce garage est déjà utilisé pour l'entretien de la machinerie agricole et que l'usage de réparation automobile serait un usage complémentaire;

CONSIDÉRANT que des activités agricoles seront toujours présente sur le lot en plus de l'usage de réparation automobile;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot doit formuler une recommandation conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT l'autorisation recherchée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, en plus de ne représenter aucun enjeu pour le développement d'une quelconque exploitation ainsi que pour le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que l'exploitation agricole ne sera pas affectée car le bâtiment est déjà existant et que l'usage se déroulerait à l'intérieur de celui-ci;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



08-032021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot appui la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture dans un bâtiment existant sur le lot 6 388 798, pour un usage commercial de réparation automobile »

- **Appel d'offres pour asphalte parc central**

CONSIDÉRANT que nous désirons faire les travaux d'asphaltage du terrain de tennis au printemps 2021;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay

09-032021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour les travaux d'asphaltage du terrain de tennis du parc central »

Demandes d'appui

Aucune demande.

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **Lettres confirmant aide financière :**

1. De la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour le projet Pumptrack – parc central;
2. Du MAMH pour le projet de plan de main d'œuvre des services municipaux – travaux publics;

- **Ministère de la culture**

Le Ministère mentionne que notre demande est admissible et sera soumise à une analyse plus approfondie.

Point divers

Aucun point ajouté.

Période de questions pour les contribuables

Aucune contribuable car nous sommes à huis clos. Mais nous n'avons reçu aucune question par courriel ou autrement de la part des contribuables.

10-032021

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 22.

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Très.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »